

Y. Co Victoria
St-Pierre

LE MADAWASKA

La Cie d'Imprimerie du Madawaska

EDMUNDSTON, N. B. 24 MARS 1921

G.-E. DION, Administrateur

Le "Standard" et Nous

Le *Standard* de St-John nous fait encore l'honneur de s'occuper des français du Madawaska. Nous ne lui en voulons pas, car depuis longtemps nous nous sommes aperçus que la pauvre feuille s'empoisonnerait de sa propre bave si elle ne trouvait moyen de la déverser sur quelqu'un. Heureusement que son venin infensif pour toute autre que lui-même, car que de victimes il ferait ce brave *Standard*.

Dans son édition du 18 courant, en page de rédaction (c'est trop d'honneur) le *Standard* compare le verdict rendu dans la cause du Roi contre St-Pierre à l'opéra comique de M. M. Gilbert et Sullivan et nous dit que la comédie d'Edmundston l'emporte de un mille sur celle des auteurs ci haut. Il ajoute : "Ceux qui aiment à méditer sur l'étrangeté des choses pourront s'amuser à calculer si le verdict aurait été le même si le prisonnier avait été anglais et la fille assassinée française."

C'est joli, n'est-ce pas, et surtout bien pensé. L'accusation est assez claire. Le prisonnier était français, la fille anglaise et le juré français, donc un verdict d'acquiescement ne peut être autre qu'un parti pris. Peu importe qu'il y ait eu de sérieuses causes de doute sur la culpabilité du prisonnier. Peu importe que des témoins soient venus jurer que l'accusé avait été vu loin du crime à l'heure même où on a prouvé que le crime avait eu lieu, le prisonnier était français et pour être juste il est fallu le pendre haut et court. Nous savons que nous avions ici même, à Edmundston, quelques citoyens qui se seraient rejoints si St-Pierre avait été pendu, coupable ou non, mais le grand nombre, tous les gens justes et raisonnables, même ceux qui ne sont pas convaincus de l'innocence de l'accusé, admettent que le juré ne pouvait faire autrement que de donner le bénéfice du doute à l'accusé, et que ce doute était pour le moins très considérable.

Mais si le *Standard* veut se renseigner sur la mentalité de la population française du comté de Madawaska, qu'il s'informe près de ses compatriotes d'ici. Il apprendra, à sa grande surprise sans doute, que la population d'Edmundston est au quatre cinquième française, que la population du comté est pratiquement toute française, surtout dans les environs d'Edmundston, et que cependant, il y a quantité de marchands et d'hommes d'affaires qui vivent ici et qui font de bonnes affaires. La population française ne leur ménage pas ses faveurs. Ils savent bien, nos anglais, et nous croyons qu'ils savent l'apprécier qu'ils ne pourraient faire leur vie, si la population française se ligualt, même un peu, contre eux. L'article du *Standard* n'est certes pas fait pour promouvoir la bonne entente. Heureusement que personne ne prend ce journal au sérieux.

Le Comptoir Coopératif de Montréal tient son assemblée annuelle

Bienvenue du Président—Rapport des Activités du Comptoir par le Secrétaire—Revue Générale de l'Année Agricole par le Gérant—Autres sujets traités.

L'assemblée générale des membres du Comptoir Coopératif de Montréal a été tenue vendredi, le 25 février à Montréal. Plus de trois cents cultivateurs, venant de toutes les parties de la province de Québec y ont pris part. M. Rémi Décar, président du Comptoir, a souhaité la bienvenue aux membres présents. Il s'est déclaré particulièrement heureux de constater qu'en dépit de la crise universelle qui a affecté si terriblement le commerce et l'industrie durant les derniers mois, le chiffre d'affaires du Comptoir a presque doublé et sa situation financière est demeurée assez avantageuse pour porter envie aux institutions les plus solidement établies.

Après la lecture du procès-verbal de la dernière assemblée par le secrétaire, M. Napoléon Labbé gérant général du Comptoir, a fait une revue des plus intéressantes de l'année, au point de vue agricole. M. Labbé a fait un exposé très précis de la situation créée aux cultivateurs par les conditions d'après guerre. Il a fourni des statistiques établissant la disproportion de la récolte mondiale en 1919 et en 1920, montrant ainsi les causes qui affectent profondément les conditions de notre marché. M. Labbé a rappelé l'exemple des producteurs de coton du Sud des Etats Unis obligés d'étendre cette année sur leurs terres, une moufle qu'ils vendaient

vernement pour la distribution des criblures de blé insipides; et un autre contrat des plus avantageux avec la Maison Buffalo Fertilizer Works de Buffalo, spécialisée dans les engrais chimiques et capitalisée à \$75,000,000. Depuis deux ans le Comptoir Coopératif s'est appliqué à faire fabriquer des marchandises sous son propre nom. Il a ainsi vendu à ses membres, du vert de Paris, des peintures, de la ficelle d'engrègement, il vendra cette année du papier à couverture et une écremeuse. Le Comptoir fournira de la broche à clôture et de la broche à foin à des conditions exceptionnellement avantageuses. Etant donné ses ventes considérables de thé, il a pu faire cette année une importation directe du Japon. M. Labbé parle aussi des importations directes de Liverpool, de cargaisons de gros sel, des approvisionnements de charbon qu'il s'est assuré des mines de Scranton, de Pittsburgh de Le High Valley. Outre le développement considérable qu'a subi au cours de l'année le département d'achat du Comptoir, sur les instances d'un grand nombre de ses membres, un département de vente a été ajouté. Le Comptoir a ainsi organisé la vente des animaux, la vente du miel des oeufs, du foin, de l'avoine, des patates. Un grand nombre de membres insistent actuellement pour que le Comptoir s'occupe de la vente du tabac, du beurre et du fromage. M. Labbé termine en espérant que les cultivateurs du Québec voudront faire le Comptoir de plus en plus grand et plus fort, afin qu'il fasse dans cette province ce qu'ont réalisé les coopérateurs d'Allemagne, de Belgique et du Danemark.

M. Geo. Tanguay, secrétaire du Comptoir, donne alors un rapport très élaboré des diverses activités de cette société au cours de l'année. Les Directeurs du Comptoir ont tenu dix-huit séances au cours de l'année. Ils ont établi un vaste plan de propagande, embrassant toutes les paroisses de la province de Québec et dont ils ont confié la direction à M. L. C. Farly. Les Directeurs sont très satisfaits des résultats déjà obtenus. Le nouveau capital action souscrit et le capital payé démontrent une augmentation de 156 et de 271% sur les résultats de 1919. Outre les paroisses possédant des sociétés coopératives et des cercles agricoles en pleine activité, le Comptoir compte 127 paroisses organisées spécialement avec un gérant local. Le secrétaire relate ensuite les succès considérables au département des ventes, il souligne les éloges que les directeurs ont adressés au Gérant à plusieurs reprises au cours de l'année. La Laiterie que le Comptoir Coopératif possède à Montréal jouit d'une prospérité enviable, grâce au travail énergique et à l'activité de son gérant actuel, M. H. C. Cornélien. Le secrétaire relate diverses circonstances importantes où le Comptoir a été appelé, soit au près des gouvernements ou de différents corps publics, à représenter les intérêts des cultivateurs de cette province.

Comme M. le Président l'avait annoncé au cours de l'après-midi et de la soirée, les membres du Comptoir Coopératif devaient bénéficier de toute une série de causeries, lesquelles constituaient un véritable cours de coopération. Les deux assemblées furent présidées par M. L. C. Farly, directeur de la propagande au Comptoir, M. Farly, en présentant et en remerciant chacun des conférenciers, s'attacha à rappeler le lien qui rattachait la personnalité des conférenciers et le sujet de leur causerie, à l'œuvre poursuivie par le Comptoir Coopératif de Montréal.

Le premier travail portant sur "La Laiterie du Comptoir Coopératif de Montréal" fut donné par son gérant M. H. C. Cornélien. Cette causerie par les faits qu'elle révéla, justifia les éloges que le Secrétaire avait fait de cette Laiterie dans son rapport du matin.

M. Ovide Loisel, cultivateur de St-Marc, Co. Verchères traita de "l'esprit Coopératif et la classe agricole". M. A. Paiement, cultivateur de St-Hermas a expliqué le fonctionnement des caisses de crédit rural. La enaïsse est une œuvre sociale dont l'esprit est chrétien. Elle est en marge des Coopérations agricoles, pour fournir à leurs membres les avoirs capitaux dont ils peuvent avoir besoin. Les caisses rurales veulent embecher l'éparpillement des économies domestiques et condamnent l'usure.

L'ex chef Tremblay, du Département du Feu de Montréal a traité de la protection contre l'incendie chez les cultivateurs. Aux statistiques établissant les pertes de plusieurs millions causées par le feu à la campagne, M. Tremblay a ajouté des conseils des plus utiles sur ce sujet.

M. Lafranchise, chef du département des ventes des animaux aux abattoirs de l'est, a démontré les avantages du système de vente adopté par le Comptoir et les économies réalisées par la vente en commun de grandes quantités de bestiaux.

M. A. Théoret, cultivateur, Maire de St-Eustache a insisté sur l'importance du mouvement de propagande du Comptoir auprès de nos cultivateurs. Il a fait voir la nécessité pour les cultivateurs d'apporter leur concours le plus entier à ce mouvement.

A la séance du soir, M. J. B. Cloutier, inspecteur des sociétés coopératives traita de la nécessité du Groupement des cultivateurs pour leurs achats.

M. H. C. Cornélien fut invité à faire part de ses expériences dans la fondation des groupes coopératifs et traita des difficultés rencontrées dans la propagande de la coopération. Cette causerie, relatant des faits vécus, dont toute l'assemblée pouvait juger de l'exactitude, intéressa au plus haut point. Le président pouvait conclure que toute théorie étant la résultante des expériences passées, M. Cornélien apportait, par ses observations et son expérience, une digne continuation au cours déjà si intéressant de coopération agricole.

En l'absence de M. G. E. Bouchard, professeur à l'École d'Agriculture de St-Anne de la Pocatière, les membres eurent la bonne fortune d'entendre M. Chs Gagnier, maître en sciences agricoles. M. le professeur Gagnier a bien démontré que la diffusion de la science agronomique avait contribué à l'expansion de l'

LA BANQUE PROVINCIALE DU CANADA

Siege social : MONTREAL
Capital Paye et Surplus \$4,100,000.00
Actif total, au delà de \$39,000,000.00
106 succursales dans les provinces de Québec, Ontario, Nouveau-Brunswick et l'île du Prince-Edouard.

Vous pouvez déposer vos argents toujours remboursables à demande et recevoir 3% d'intérêt l'an ; les dits intérêts étant capitalisés ou payés tous les six mois, le 30 juin et le 31 décembre de chaque année.

En vertu de règlements particuliers à cette banque, les argents confiés à son département d'épargne sont contrôlés par un comité de censeurs. Ces messieurs examinent mensuellement les placements faits, en rapport avec ces dépôts, assurant ainsi aux déposants la plus grande protection possible.

Pour la commodité de tous, des dépôts de toutes sommes, depuis \$1.00 un dollar sont acceptés au département d'épargne. Deux ou plusieurs personnes peuvent aussi ouvrir un compte conjointement.

Nous sollicitons respectueusement votre encouragement et votre patronage

Succursale à Edmundston : F. H. Bourgoïn, gérant local.

F. H. LEVASSEUR EDGAR LEVASSEUR

L. H. LEVASSEUR ENGR

NEGOCIANTS EN GROS

EPICERIES, FRUITS ET PROVISIONS

RIVIERE DU LOUP STATION, QUE.

dés coopératif. L'école d'agriculture, outre l'instruction qu'elle donne a pour mission de développer et d'entretenir l'esprit social dans la classe agricole. En ce sens, le cultivateur a besoin d'être instruit et formé aux méthodes scientifiques de culture, dont la coopération est un facteur appréciable.

M. F. Cayer, directeur du Comptoir Coopératif, rappela en traitant des avantages immédiats des succursales du Comptoir, que si la coopération semble chose naturelle, elle constitue cependant dans son fonctionnement et ses résultats une science particulière qu'il importe de préciser et de propager.

M. H. M. Nagant, professeur à l'Institut Agricole d'Okla, étudia les éléments constitutifs des engrais chimiques, il rappela la nutrition minérale des plantes. On s'efforça alors de rechercher de par le monde les éléments naturels qui pourraient entrer dans la constitution de fertilisants scientifiques. Le besoin des engrais azotiques, phosphatiques et potassiques est né de l'intensification de la culture, nécessitée par la densité de la population, par la cherté de la main d'œuvre et de la prospérité immobilière.

M. J. O. Séguin, directeur du Journal de Waterloo fit une allocation des plus intéressantes sur "la presse rurale et la coopération". M. Séguin a fait ressortir le concours constant que la Presse en gé-

AVIS

D'après la sous-section 2 de la section 25 de la loi des Chemins Publics, aucun véhicule automobile n'est autorisé de circuler sur les grands chemins de la province le printemps pendant que la gelée sort de la terre, sans la permission du surintendant des chemins à l'exception des médecins du clergé et des ambulanciers.

La sous-section 1 de la même section défend le transport de charges de plus de 500 livres et le transport de voitures portatives sur routes entre le 15 mars et le 15 mai, sans une permission écrite du surintendant des chemins. Les donateurs causés aux chemins par les voitures automobiles pendant cette période de l'année contractent plus que les finances de la province ne le permettent. Tous ceux qui s'inscrivent aux bons chemins de la Province doivent se conformer à cette loi et de coopérer à sa mise en force. La loi sera mise en force avec rigueur par le département et tous les surintendants et tous les employés du département ont reçu l'ordre de rapporter toute violation de la loi et de voir à ce que les coupables soient poursuivis avec toute la sévérité de la loi.

A VENDRE

Une propriété, située sur la rue Victoria, contenant deux magasins et shed d'automobile, à bonne condition. S'adresser à JOHN E. AUBE, Edmundston, N. B.

OUVERTURE

Un magasin de 5c. 10c. 15c. et 25c. est ouvert à la disposition du public chez M. Jos GUERETTE en face de M. T. M. Richard, 10-21 p. Edmundston, N. B.

on procès
page
Hôtel Royal
Le dérange
leur acca
heures dans
leur souper
r, ils sortent
ter la ville.
vers 10 hrs.
se rendent
à ils travail
chine jusque
sortent que
le lunch vers
est réparé.
immédiatement
ap, désirant
ure. Ils ont
vait repêché
pas été le
grande, ils
connaissant
iston, la tra
pas.
mi témoin
me manife
transquestion
de la défens
ne chaun
tion initiale.
eudi le 17 où
rible affaire

le public, si
s deux der
era pas com
hoses. Beau
sé croyaien
innocence en
rime sur ces
obliastes qui
ville à la dé
la victime.

Edmunds-
Ltd, fabri
ciment à
u, et em
s en gran
bosselé.
t prix sur

RE
a rue Michau
les commodit
de, eau froide,
avec la lumi
EDMUNDSTON,
Edmundston, N. B.

de ces
est un
" ex
ire.

Palmer, tan
" Driving
\$8.98
\$5.98
est réduite
prix

\$1.29
en serge,
etc., pour
\$35.00 et
\$28.50

Tweed, w
hommes,
\$18.00
mail, cha
\$1.59

pour hom
\$1.69
toutes sorte
randeur jus
jusqu'à
prix pour cet
\$5.69

pour hom
ité prix.
Rien
être vendu